

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VII,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme « **DEUST Formation de base aux métiers du théâtre** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président(e) : Louis Dieuzayde

Suppléant(e) : Eva Hernandez

Liste des membres :

Anyssa Kapelusz

Arnaud Maïsetti

Mathieu Cipriani

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Magalie Lochon

Article 2 : Le Doyen de **l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 21/11/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

